



**Ministère de la Communauté française
Administration générale de la Culture
Service général de la Création artistique
Service de la Danse
Bd Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles**

Conseil de l'Art de la Danse

Rapport d'activités 2017

**Pour toute information, rendez-vous sur le site
<http://www.creationartistique.cfwb.be>**

Table des matières

1. LE CONSEIL DE L'ART DE LA DANSE	3
1.1. Introduction.....	3
1.2. Missions	3
1.3. Composition générale.....	3
1.4. Composition en 2017	4
1.5. Fonctionnement.....	5
1.6 Programme des travaux sur l'exercice 2017 :.....	5
2. LE BUDGET.....	6
2.1. Le budget du secteur de la danse.....	6
2.2. Subventions hors budget du secteur danse.....	6
3. LES AIDES PONCTUELLES.....	7
3.1. Aspects quantitatifs	7
3.2. Les aides aux projets	8
3.3. Aide au 1^{er} projet.....	8
3.4. Les bourses	8
3.5. Les aides ponctuelles à la diffusion/développement....	8
4. LES AIDES STRUCTURELLES	9
5. CENTRE CHOREGRAPHIQUE DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES.	10
ANNEXE I.....	12
<i>Annexe III.....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>ANNEXE IV.....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
DEMANDE D'AIDE AU PROJET	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
FICHE RÉCAPITULATIVE	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>ANNEXE V.....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
GRILLE D'ÉVALUATION DE DOSSIER DE CRÉATION	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>

Vous trouverez ci-joint le 10ème Rapport du Conseil de l'Art de la Danse, depuis la mise en place du Décret des arts de la scène.

1. LE CONSEIL DE L'ART DE LA DANSE

1.1. Introduction

Le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) soutient le secteur de la danse depuis 1985 dans le but de favoriser son développement et sa professionnalisation.

Le Décret du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène a été révisé en cours d'année 2016 et est rentré en application en janvier 2017.

Le Décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis œuvrant dans le secteur culturel, ainsi que par son Arrêté d'application du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et le fonctionnement des instances d'avis est lui en voie de révision.

1.2. Missions

Le Conseil de l'Art de la Danse (CAD) est l'instance consultative compétente pour l'ensemble du secteur de la danse contemporaine en FWB.

1.3. Composition générale

A l'instar des autres instances consultatives le CAD devrait être composé de 12 membres avec voix délibérative, nommés pour un mandat d'une durée maximale de cinq ans, par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

1.4. Composition en 2017

Le CAD est effectivement composé de 11 membres.

Madame Sandrine MATHEVON qui en assume la présidence (Centre culturel Jacques Franck)

Monsieur Christophe LATET (Centre culturel de Durbuy)

Tous deux experts dans le domaine de la diffusion chorégraphique de la diffusion chorégraphique.

Monsieur Olivier HESPEL qui en assume la vice-présidence (L'L)

Madame Isabelle MEURRENS (Contredanse)

Monsieur Fabrice TAYIPEMBELE (Hip Hop)

Tous trois experts dans le domaine de la danse.

Madame Christelle BULINCKX (MR)

Madame Bénédicte MOTTART (CDH)

Madame Hélène WALLEMACQ (Ecolo)

Monsieur Ivan-Vincent MASSEY, (PS)

Tous quatre représentants des tendances idéologiques,...

Madame Conchita FERNANDEZ DEL CAMPO à titre de représentante d'une ORUA (ASPROPRO)

Monsieur Pascal CROCHET, à titre d'expert dans le domaine du Théâtre

Monsieur Alexandre WAJNBERG comme observateur (membre de la RAC)

Sont membres avec voix consultative comme spécifié par la législation de référence :

Monsieur Patrick Denis, représentant de l'Inspection de la Culture.

Monsieur Charles-Yvon Gérard, Secrétaire, Directeur du Service de la Danse assisté depuis septembre par Monsieur Cédric Michel

Monsieur Jean-Philippe Van Aelbrouck, Directeur général adjoint du Service de la Création Artistique (ex SGAS)
Madame Céline Renchon, Conseillère Danse de Madame la Ministre de la Culture Alda Gréoli.

1.5. Fonctionnement

Sur l'exercice 2017, le CAD a tenu 14 réunions de travail dont certaines d'une journée entièrement, accomplissant ainsi 22 demi-journées de travail.

10 réunions ont été consacrés durant les six premiers mois au travail d'analyse des dossiers déposés dans le cadre de la nouvelle législation. En parallèle compter la lecture et l'analyse individuelle des dossiers en amont et en aval la rédaction des avis qui s'est faite en alternant différentes configurations pour finalement être avalisée par l'instance légitime.

Comme toutes les autres instances et suites à des concertations au sein du Comité de Concertation des Arts de la Scène, de nouvelles modalités de régulation des réunions ont été mises en œuvre.

Le taux de présence au sein du CAD était en moyenne de 70 % sur l'exercice 2017, pour 69,5 % en 2016.

Les membres perçoivent des jetons de présence de 40 € brut par demi-journée de présence, montant inchangé depuis 2006 (cf. arrêté du 30 juin 2006) mais pas d'indemnités de lecture. L'observateur n'en perçoit pas.

1.6 Programme des travaux sur l'exercice 2017 :

Une grosse partie des travaux assumés par le CAD a été consacré à l'analyse des dossiers rentrés dans le cadre de la nouvelle législation dont la date butoir était le 17 janvier 2017. Les 2 sessions d'aides aux projets de février et de septembre 2017 ont été régulé selon les modalités d'avant la révision du décret qui ne s'appliquaient pas encore pour les aides ponctuelles.

- Analyse des demandes de contrats-programmes (**23** dossiers) et d'aide pluriannuelles (**5** dossiers)

- Sessions d'aides aux projets de toutes natures (aides à la création, à la reprise, aux festivals, à la diffusion)
 - 1^{ère} session février 2017 (**15** dossiers)
 - 2^{ème} session septembre 2017 (**19** dossiers)

Soit un total annuel de **62** dossiers.

- Participation au Comité de concertation des arts de la scène dans le cadre de la participation à élaboration de la nouvelle réglementation décrétole.

2. LE BUDGET

2.1. Le budget du secteur de la danse

Pour l'exercice 2017, le budget global de la Danse, inscrit au programme 4 de la division organique 21, était de 6.061.000 €.

Les montants des enveloppes budgétaires consacrées aux contrats-programmes et aux conventions sont restés inchangés en 2017.

L'Article budgétaire (AB) 33.15.44, dévolu aux aides ponctuelles de toutes natures, comportait un crédit de 506.000 €. Ce montant est toujours impacté par les aides à la diffusion octroyées aux 6 Cies qui auraient pu si la situation budgétaire l'avait permise bénéficier d'une aide structurelle.

2.2. Subventions hors budget du secteur danse

Les projets Grand Studio, Tremplin, Liège City Breakers, One Nation Crew, Sonia Sukama/asbl Elia Makasi, Zassii, Maison Maurice Béjart continuent comme en 2016 à bénéficier de subventions à charge d'Articles Budgétaire hors secteur de la danse. Le projet Antigone a également été soutenu. Suite à un appel à projet des structures de

diffusion ont été soutenues dont 2 (AMA et Entropie) promotionnant des Cies de danse.

3. LES AIDES PONCTUELLES

En 2017, comme précédemment l'AB 33.15.44 est l'article budgétaire dévolu à l'aide aux projets. Il accueille des demandes qui vont de la création au soutien aux festivals, en passant par des aides à la diffusion/développement.

À l'occasion de l'examen de l'un ou l'autre dossier, le Conseil aborde des questions plus larges. Il peut s'agir par exemple, de la question de la danse jeune public, de la pertinence des plateformes de type Propulse, des montants de coproductions des opérateurs (voir note du CAD).

3.1. Aspects quantitatifs

En 2017, 34 demandes d'aide aux projets ont été déposés auprès du Conseil, contre 39 dossiers en 2016.

Nombre de dossiers examinés sur les sept dernières années :

- 2011 : 35 dossiers
- 2012 : 43 dossiers
- 2013 : 56 dossiers
- 2014 : 50 dossiers
- 2015 : 49 dossiers
- 2016 : 39 dossiers
- 2017 : 34 dossiers

En 2017, le CAD a proposé le soutien de 22 dossiers sur les 28 examinés.

Au final, tenant compte du budget alloué et de la période d'activité, 22 dossiers ont été soutenus à charge de 2017, la répartition s'établissant de la façon suivante :

- 2 bourses
- 10 aides aux premiers projets

- 09 aides aux 2^{èmes}, 3^{èmes} projets et suivants
- 01 aides aux projets de compagnie conventionnée
- 06 aides à la diffusion/développement 2017

Les six projets d'aides à la diffusion/développement pour les activités 2017 concernent des compagnies déjà soutenues précédemment et qui avaient déposés une demande examinées favorablement en automne 2016.

3.2. Les aides aux projets

Comme précédemment le montant important de subsides demandés était supérieur au budget disponible (506.000 €). Dès lors, le Conseil a dû resserrer ses propositions financières, toutefois étant donné le moindre nombre de bénéficiaires que l'année précédente les montants ont pu être plus importants.

3.3. Aide au 1^{er} projet

Sur cette catégorie, le CAD constate avec satisfaction l'émergence d'une série de nouveaux créateurs.

3.4. Les bourses

Parmi les 5 dossiers déposés en 2017, 2 ont obtenu une subvention (Sabina Scarlat et Pierre Droulers).

La possibilité d'octroyer des bourses a été réactivée en 2016 suite à la décision de Madame la Ministre de tutelle de doter l'AB 33.15.41 d'un montant supplémentaire de 30.000 € destiné aux bourses. Petit à petit, les créateurs semblent réinvestir cette opportunité qui sera maintenue et même élargie dans la nouvelle législation en application à partir de 2018.

3.5. Les aides ponctuelles à la diffusion/développement

Les six compagnies, qui ont émergé progressivement à ce dispositif supplétif, ont continué à en bénéficier en 2017 sur base d'un dossier déposé en automne 2016.

Il s'agit des Compagnies :

- Wooshing Machine (2011)
- Compagnie Zoo (2012)
- XL Production / Maria-Clara Villa Lobos (2014)
- Ruda/Ayelen Parolin (2015)
- Nyash (2016)
- Rising Horses (2016)

4. LES AIDES INHERENTES A LA REVISION DU DECRET

En 2017 toutes les Cies qui bénéficiaient d'un contrat-programme ou d'une convention ont vu ceux-ci être prolongés d'un an.

Cependant le décret des arts de la scène, modifié en octobre 2016, prévoit que toutes les Compagnies ou institutions qui veulent bénéficier d'une aide structurelle, qui prendra dorénavant la forme d'un contrat-programme de cinq ans, devront déposer des dossiers en bonnes et dues formes pour le 17 janvier 2017.

Le système des conventions de maximum 3 ans est supprimé, les aides ponctuelles peuvent se décliner, suivant la nécessité du projet, sur une durée allant de 1 à 3 ans. Les demandes devaient également être déposées pour le 17 janvier 2017 via des formulaires types.

Les instances d'avis ont été invité à rendre l'ensemble de leur avis et propositions financières pour le 30 juin en suivant une procédure établie. Celle-ci est le résultat d'une concertation commune à l'ensemble des instances régies par le décret des arts de la scène.

4.1 Les contrats-programme :

24 demandes ont été déposées, dont une ne répondait pas au critère d'éligibilité relatif au 3 années d'existence préalable de la personne morale. Sur les 23 demandes examinées, 18 se sont vues octroyées un contrat-programme de 5 ans. Sur ces 18 contrat-programmés, 7 sont des structures qui jusque là n'avaient bénéficié d'aucune aide

structurelle. Parmi ces 18 bénéficiaires, 13 sont des structures de création (compagnies de danse), 3 structures de service, 1 lieu de diffusion et 1 centre scénique.

2 dossiers dont les dépositaires bénéficiaient auparavant d'une convention ont reçu un avis négatif et ont donc bénéficié d'un phasing-out.

4.2 Les aides aux projets pluriannuels :

5 projets ont été examinés, 4 ont reçu un avis favorable, dont 3 comme structures de création dans le cadre du décret des arts de la scène et celui déposé par le Centre Culturel Jacques Franck réorienté vers le secteur des Centres Culturels. Celui-ci a été accepté en tant que structure de service pour développer le projet de professionnalisation des danseurs issus de la mouvance hip-hop.

La RAC nouvellement contrat-programmée va pouvoir participer activement au développement de la danse professionnelle en Fédération Wallonie-Bruxelles.

5. CENTRE CHOREGRAPHIQUE DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES.

Une nouvelle Direction est arrivée à la tête de l'institution. 2 artistes issus de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à savoir, Louise Vanneste (Rising Horses) et Ayelin Parolin (Ruda) bénéficient d'une résidence artistique et d'un hébergement administratif d'une durée de 3 ans. Par ailleurs la Direction veut mettre l'accent sur la médiation et renouer avec les institutions locales, que cela soit sur Molenbeek ou bien sur Charleroi. Une série d'autres institutions et d'autres artistes ont été approchés pour envisager une collaboration en terme de coproduction, de résidences ou d'hébergement administratif. Un projet de formation de chorégraphes et de danseurs de niveau supérieur est en cours d'élaboration. Des concertations sont en cours avec différentes institutions d'enseignement supérieur (La Cambre, l'INSAS, l'Université ouverte de Charleroi et le Conservatoire royal de Bruxelles) .

ANNEXE I

1. Budget

En 2017, le budget ajusté des matières culturelles(en ce compris la Jeunesse et l'Audiovisuel) s'élève à 593.620.000 €, celui des Arts de la Scène s'élève à 90.809.000 € et celui de la Danse à 6.061.000 €.

Le budget des Arts de la Scène représente 27% du budget 2017 des matières culturelles. Quant au budget de la Danse, il représente environ 1,82% du budget des matières culturelles et 6,6 % du budget de la Création Artistique (ex Arts de la Scène).

Catégorie	2013	2014	2015	2016	2017	% du budget 2017
Centre chorégraphique/ Charleroi Danses	3.320.000 €	3.320.000 €	3.287.000 €	3.287.000 €	3.287.000 €	55,01 %
Contrats-programmes	1.615.000 €	1.615.000 €	1.599.000 €	1.599.000 €	1.599.000 €	26.75 %
Conventions	672.000 €	672.000 €	665.000 €	665.000 €	665.000 €	11.13 %
Aides aux projets	425.000 €	425.000 €	475.000 €	506.000 €	506.000 €	7.04 %
<i>Dont conventionnés</i>	128.000 €	13.000 €	54.280 €	75.000 € <i>(hors budget du secteur la danse)</i>	18.000 €	
Bourses	0 €	0 €	0 €	10.000 €	10.000 €	0%
Edition, promotion	4.000 €	4.000 €	4.000 €	4.000 €	4.000 €	0,07 %
Total	6.036.000 €	6.036.000 €	6.030.000 €	6.061.000 €	6.061.000 €	100,00 %

2. Détail des contrats-programmes

I. Inst.	Durée	Montants 2014	Montants 2015	Montants 2016	Montants 2017
Centre chorégraphique Charleroi Danes	2012-2016	3.320.000 €	3.287.000 €	3.287.000 €	3.287.000 €

II. Inst.	Durée	Montants 2014	Montants 2015	Montants 2016	Montants 2017
Contredanse	2012-2016	237.000 €	234.630 €	234.630 €	234.630 €

III. Cies	Durée	Montants 2014	Montants 2015	Montants 2016	Montants 2017
Tandem – M. Noiret	2012-2016	480.000 €	475.200 €	475.200 €	475.200 €
Thor – Th. Smits	2012-2016	450.000 €	445.500 €	445.500 €	445.500 €
Compagnie Mossoux-Bonté	2012-2016	448.000 €	443.520 €	443.520 €	443.520 €

Total II+III		1.615.000 €	1.598.850 €	1.598.850 €	1.598.850 €
---------------------	--	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

3.Détail des conventions

Compagnies	Durée	Montants 2014	Montants 2015	Montants 2016	Montants 2017
Dame De Pic – K. PONTIES	2012-2015	143.428 €	141.993 €	141.993 €	141.993 €
As Palavras – Cl. BERNARDO	2011-2012-avenants 2013, 2014,2015	120.000 €	118.800 €	118.800 €	118.800 €
Idea – J. BESPROSVANY	2012-2015	75.841 €	75.082 €	75.082 €	75.082 €
Parcours – F.CHAZERAND	2012-2015	75.841 €	75.082 €	75.082 €	75.082 €
Hybrid – B.BLUMENTHAL	2012-2015	61.080 €	60.469 €	60.469 €	60.469 €
Niels – O.DE SOTO	2012-2015	45.810 €	45.351 €	45.351 €	45.351 €

Institution	Durée	Montants 2014	Montants 2015	Montants 2016	Montants 2017
Les Brigittines	2011-2014 Avenant 2015	150.000 €	148.500 €	148.500 €	148.500 €

Total		672.000 €	665.277 €	665.277 €	665.277 €
--------------	--	------------------	------------------	------------------	------------------

4. Aides aux projets d'avant la révision du décret

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de projets déposés	43	56	50	49	39	
Nombre de projets soutenus	30	29	27	20	22	28
- de 5.000 €	4	4	0	0	0	0
de 5.000 à 9.999 €	12	11	12	3	6	9
de 10.000 à 19.999 €	8	8	11	10	8	10
20.000 € et +	6	6	8	7	7	9

4.1. Bourses

Noms du porteur	Titre du projet	Montant octroyé
Pierre DROULERS	"Dimanche"	10.000 €
Sabina SCARLAT	"Lalala"	6.000 €
Total		16.000 €

4.2. Premiers projets

Noms du porteur	Titre du projet	Montant octroyé
Meytal BLANARU	"We were the future"	10.000 €
Maria Eugenia LOPEZ	"Piel"	10.000 €
Mercedes DASSY	"i-clit"	10.000 €
Emmanuel DI MARTINO	"The Secret Step"	10.000 €
Angela RABAGLIO et Micaël FLORENTZ	"The Gyre"	6.000 €
Lara BARSACQ	"Lost In Ballets Russes"	10.000 €
Thi-Mai NGUYEN	"ETNA"	6.600 €
Doris et Nathalie BOKONGO NKUMU	"La Gémellité"	6.450 €
Caroline LE NOANE	"Addiction"	10.000 €
Ondine CLOEZ	"Vacances vacance"	8.000 €
Total		87.050 €

4.3. 2èmes, 3èmes projets et suivants

Noms du porteur	Titre du projet	Montant octroyé
Caroline CORNELIS	"10:10"	30.000 €
Fré WERBROUCK	"Murmurô"	17.000 €
Justine FRANCOIS	"Coupé décalé"	7.000 €
Mauro PACCAGNELLA	"El pueblo unido jamas sera vencido"	25.000 €
Bénédicte MOTTART	"Humanimal"	20.000 €
Emmanuelle VINCENT et Pierre LARAUZA	"Mutante"	9.000 €
Thomas HAUERT	"création 2018"	50.000 €
Serge Aimé COULIBALY	"Kirina"	34.708 €
MCFA	"En danse festival!"	5.000 €
Total		197.708 €

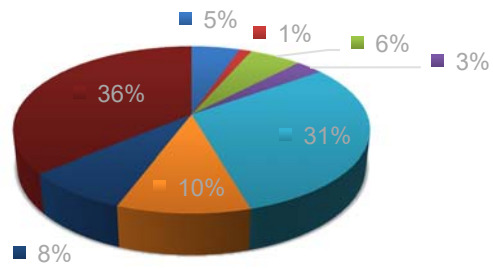
4.4. Projets de compagnies conventionnées

Noms du porteur	Titre du projet	Montant octroyé
Dame de Pic	« Le sourire des égarés »	18.000 €
Total		18.000 €

4.5 Aides à la diffusion/développement

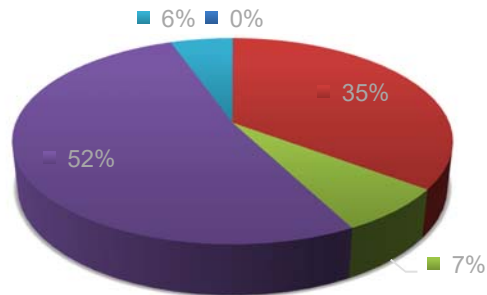
Noms du porteur	Titre du projet	Montant octroyé en 2013	Montant octroyé en 2014	Montant octroyé en 2015	Montant octroyé en 2016	Montant octroyé en 2017
Zoo	Aide à la diffusion	36.000 €	55.000 €	55.000 €	55.000 €	55.000 €
XL/ Production	Aide à la diffusion		35.000 €	35.000 €	30.000 €	30.000 €
Ruda	Aide à la diffusion			20.000 €	30.000 €	30.000 €
Nyash	Aide à la diffusion					6.000 €
Rising Horses	Aide à la diffusion					15.000 €
Wooshing Machine	Aide à la diffusion	17.500 €	25.000 €	30.000 €	30.000 €	30.000 €
Total		53.500 €	115.000 €	140.000 €	145.000 €	145.000 €

Budget 2017 ajusté



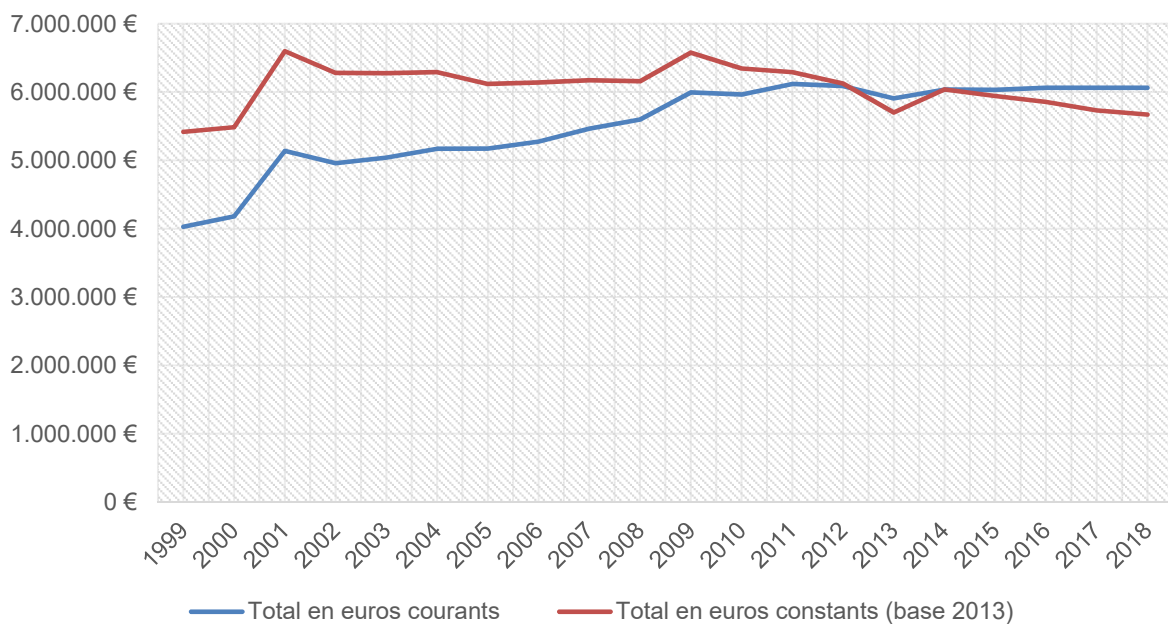
- Arts plastiques contemporains
- Danse
- Musiques
- Interdisciplinaire et Conte
- Cirque, arts de la rue, arts forains
- Diffusion
- Projets pluridisciplinaire
- Théâtre

Budget 2017 ajusté



- Initiative diverses en matière de danse
- Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française
- Subventions aux compagnies de danse sous conventions
- Subventions aux compagnies de danse sous contrats-programmes
- Subventions à la création, à la diffusion, aux manifestations chorégraphiques et aux festivals

Budget du secteur de la Danse depuis 1999



Evolution des budgets par catégorie de soutien depuis 1999 en euros constants

